

Date de dépôt : 18 mars 2008

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition : Construisons la halte ferroviaire de Saint-Jean

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 novembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition P 1496, en assortissant ce renvoi d'un commentaire présenté dans le rapport de la commission des transports déposé le 22 octobre 2007, dont les textes se trouvent en annexe.

Préambule

Au terme de leurs travaux, les commissaires ont en effet estimé qu'il était prioritaire d'en rester au protocole d'accord concernant la ligne ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), afin de ne pas compliquer la réalisation du chaînon manquant entre les réseaux ferroviaires suisse et français. En séance plénière, les députés ont donc adopté la position suivante :

« vu le plan localisé de quartier N° 28330/A-245 réservant la possibilité de réaliser une halte RER au portail ouest du tunnel de Saint-Jean, la commission recommande le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat pour examen afin qu'il soit informé du contenu de cette pétition de manière à examiner si les mesures de réservation ont été prises pour permettre la réalisation éventuelle de cette halte RER s'il devait retenir ultérieurement son opportunité ».

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Réservation

La direction de l'aménagement du territoire (DAT) confirme que le plan localisé de quartier (PLQ), adopté le 9 novembre 1994 et intitulé « *Réalisation d'un ensemble comprenant un immeuble de logements, une station R.E.R. et diverse activités* », prévoit les réservations demandées. Sur le plan sont en effet indiqués des droits de passages publics, une zone d'échange RER-TPG et dans la coupe, des quais de station. Une autre utilisation de la parcelle impliquerait la modification du PLQ. Enfin, la parcelle concernée est propriété des Chemins de fer fédéraux (CFF).

Analyse de la desserte en transports publics à Saint-Jean

Il faut toutefois également analyser la pertinence d'une telle halte et le moment choisi pour une éventuelle réalisation.

D'un côté technique, la demande potentielle en trafic voyageurs depuis l'emplacement imaginé pour la halte ferroviaire de Saint-Jean ne serait pas très grande, ce d'autant plus qu'aucun tram (dont la capacité est plus importante que celle d'un bus) ne desservirait cette halte.

Actuellement, trois lignes de bus s'arrêtent à proximité de cette éventuelle halte ferroviaire de Saint-Jean. Il s'agit des lignes 7 (Hôpital – Rive – Bel-Air – St-Jean – Tours Lignon) et 27 (Thônex-Vallard – Pl. Eaux-Vives – 22-Cantons (Gare Cornavin) – St-Jean – Tours Lignon) avec des fréquences de 8 minutes en périodes de pointe, ainsi que de la ligne de ceinture 11 (Jardin-Botanique – Nations – Charmilles – St-Jean – Jonction – Tours-de-Carouge – Bout-du-Monde) avec une fréquence de 10 minutes en heures de pointe. Il faut 6 minutes de trajet aux habitants de ce quartier pour arriver en gare de Cornavin, le principal pôle d'échange du trafic urbain (TPG) et régional / national (CFF) du canton de Genève.

Une halte ferroviaire à Saint-Jean ne pourrait en revanche offrir que très peu de destinations au trafic voyageurs puisqu'elle n'est pas située sur un nœud ferroviaire. Elle aurait également l'inconvénient que cause toute multiplication d'interfaces secondaires, d'autant plus s'agissant d'une halte distante de 2-3 minutes en train de la gare de Cornavin. Les usagers ne gagneraient de surcroît que peu de temps, car la halte ferroviaire serait souterraine et il faut tenir compte du temps nécessaire pour y accéder via des ascenseurs ou des escalators.

Enfin, un arrêt à Saint-Jean provoquerait une réduction de la vitesse commerciale des trains régionaux et donc un allongement du temps de parcours. Par ailleurs, la fréquence des trains, soit 30 minutes, voire 15 minutes par la suite, est moins intéressante que l'intervalle de passage des bus actuel, qui est de l'ordre de 4 minutes (3 lignes de bus).

Pour l'heure, il convient donc d'attendre, comme le suggère la position du Grand Conseil, la mise en service du CEVA. Après quelques années d'exploitation, une analyse pourrait être menée sur l'opportunité de créer une halte ferroviaire supplémentaire.

Halte ferroviaire à Châtelaine

Si la proximité du quartier de Saint-Jean de la gare Cornavin ne semble guère plaider en faveur d'une halte ferroviaire à cet endroit là, la question d'une halte ferroviaire à Châtelaine pourrait quant à elle se poser. En effet, ce quartier est en profonde mutation avec la construction de logements dans le quartier des Ouches, alors que d'autres verront le jour au lieu-dit « Charmilles-Parc Hentsch », c'est-à-dire sur les terrains de l'ancien Stade des Charmilles et les parcelles industrielles avoisinantes.

La planification de cette halte a été inscrite dans le Projet d'agglomération, pour la phase B, soit à l'horizon 2019. Il faudra cependant veiller à conserver une vitesse commerciale suffisante, point fort d'un transport public par rail. En général, lorsque les distances sont courtes et qu'il s'agit de relier les quartiers entre eux, la desserte est plutôt assurée par les Transports publics genevois (TPG) au moyen de bus et trolleybus. Quant au tram, il se situe entre le train et le bus, puisqu'il offre davantage de capacité et permet une meilleure vitesse commerciale.

Conclusion

Le Conseil d'Etat confirme que les réservations nécessaires sont garanties dans le PLQ en vue d'une réalisation éventuelle d'une halte RER à Saint-Jean. Il considère cependant la réalisation de cette halte inopportune en l'état. En effet, il s'agit en priorité de garantir la réalisation du CEVA, afin de mettre en service le chaînon manquant permettant de relier les réseaux ferroviaires suisse et français. Après quelques années d'exploitation, une analyse pourrait être menée sur l'opportunité de créer une halte ferroviaire supplémentaire. Cette dernière pourrait cependant plutôt se situer à Châtelaine.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot

Secrétariat du Grand Conseil**P 1496-A***Date de dépôt : 22 octobre 2007***Rapport****de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition :
Construisons la halte ferroviaire de Saint-Jean****Rapport de M^{me} Françoise Schenk-Gottret**

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La pétition mentionnée ci-dessus a été traitée à la Commission des transports dans ses séances des 1^{er}, 15 et 22 février, des 1^{er} et 8 mars 2005, sous les présidences de M^{me} Stéphanie Ruegsegger et M. Jean Spielmann, en présence de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'intérieur, de M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint, de M. Philippe Burri, directeur de l'OTC, de M. Guillaume Zuber, juriste OTC, de M. Fabrice Etienne, ingénieur OTC. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{mes} Caroline Martinuzzi et Eliane Monnin, que nous remercions.

Ce rapport a été repris en relais de M. Christian Grobet.

Audition de MM. Roland Beltrami et Jean-Claude Cima, pétitionnaires

Ceux-ci rappellent la situation à l'aide d'un plan. Ils précisent que la halte ferroviaire de Saint-Jean n'est pas à mettre en opposition avec le CEVA. La situation actuelle assure le financement du canton uniquement pour le CEVA. L'objectif de la pétition vise à renforcer l'efficacité et la raison d'être du CEVA. Il est important d'arrêter de perdre du temps alors que les travaux sont déjà en cours. Aussi la réalisation de cette halte doit être débloquée.

Audition de M. Stucki, directeur d'Unireso

Selon M. Stucki, plusieurs solutions permettent de répondre à cette pétition. Il estime plus intelligent d'approfondir le projet d'une halte à

Châtelaine. En revanche, il ne faut pas fermer la porte à une éventuelle halte à Saint-Jean, mais il ne faut pas l'envisager dans l'immédiat.

Audition de M. Schmitt, adjoint de direction au service d'urbanisme de la Ville de Genève

M. Schmitt rappelle que la Ville de Genève s'est déjà penchée à maintes reprises sur ce projet de halte qui est techniquement réalisable. Le Conseil administratif a indiqué que la Ville soutient le projet CEVA et ne souhaite pas mener plusieurs projets en même temps. Cependant, cette halte pourrait être aménagée ultérieurement. Des études doivent être menées pour savoir quelle solution serait la plus adéquate entre une halte à Châtelaine, à Saint-Jean, ou peut-être même aux deux endroits.

Discussion de la commission en présence de M. Cramer

Il apparaît important aux yeux des commissaires de répondre aux pétitionnaires que le projet de halte à Saint-Jean existe, mais que la priorité est pour l'instant d'en rester au protocole d'accord concernant le CEVA dans son ensemble.

La commission souhaiterait demander au Conseil d'Etat de garder en mémoire l'éventualité de la halte ferroviaire de Saint-Jean compte tenu du fait qu'un plan localisé de quartier réserve cette possibilité.

Renvoi au Conseil d'Etat, dépôt sur le bureau sont évoqués.

Une formulation est enfin élaborée qui satisfait le conseiller d'Etat Cramer.

Conclusion

A l'unanimité, la commission adopte la position suivante :

« vu le plan localisé de quartier No 28330/A-245 réservant la possibilité de réaliser une halte RER au portail ouest du tunnel de Saint-Jean, la commission recommande le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat pour examen afin qu'il soit informé du contenu de cette pétition de manière à examiner si les mesures de réservation ont été prises pour permettre la réalisation éventuelle de cette halte RER s'il devait retenir ultérieurement son opportunité »

et vous recommande, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de vous y rallier.

Pétition (1496)

Construisons la halte ferroviaire de Saint-Jean

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les soussignés, habitants des quartiers concernés et usagers des transports publics,

Considérant :

- la mise en service en décembre 2004 de la 3^e voie CFF Coppet-Genève et de sa halte de Sécheron, offrant une cadence à la demi-heure (RER) ;
- la desserte régulière dès décembre 2004 de ce même RER jusqu'à la station du Pont-Rouge, puis, ultérieurement, du Bachet, point majeur de transbordement avec la ligne du CEVA ;
- l'important bassin résidentiel du quartier de Saint-Jean – Charmilles (25 000 hab.) non desservi par le rail ;
- la desserte actuelle et future du RER Coppet-Genève qui compte, sur une distance de 13 km, onze stations dont certaines éloignées l'une de l'autre de moins de mille mètres alors que près de 4 km séparent Cornavin du Pont-Rouge ;
- le plan localisé de quartier n° 28330/A-245 qui prévoit depuis 1992 la construction d'une halte RER au portail ouest du tunnel de Saint-Jean ;
- le regroupement des lignes TPG 7 et 27, aller et retour centre-ville – Lignon sur le même axe routier du Contrat-Social, proposé dans l'étude de circulation et d'aménagement du quartier de Saint-Jean en avril 2002 ;
- la connexion directe dès lors possible entre le réseau TPG et le RER par ce nouveau point de transbordement sans devoir rallier la gare de Genève-Cornavin, distante de 2 km ;
- la diminution des nuisances ferroviaires dans le vallon de Cayla par sa couverture partielle ;
- la valorisation d'un patrimoine foncier au profit, notamment, de logements et de locaux commerciaux,

invitent le Grand Conseil à adopter une loi pour promouvoir la construction de la halte de Saint-Jean – Contrat-Social, parallèlement au projet CEVA, en partenariat avec les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) et la Ville de Genève.

N.B. : 338 signatures

Maison de quartier de Saint-Jean

Pour le groupe de travail RER Saint-Jean

MM. Roland Beltrami et Jean-Claude Cima

8, chemin François-Furet

1203 Genève